



LOCATION DEPOT STOCKAGE A 2 LOCATAIRES

Par **JOUAUX Jean Claude**, le **20/03/2018** à **09:27**

Bonjour, je suis propriétaire à travers une SCI d'un bâtiment de 600M². Celui-ci est loué pour 350M² de stock + 90M² de bureaux à une entreprise et pour 150M² de stock et 10M² de bureaux à une autre entreprise. La partie stockage n'est pas délimitée autrement que sur plan. La première société est en train d'être vendue et le nouvel acquéreur me demande une cession de bail l'autorisant à sous-louer à la 2ème société, ceci afin d'avoir la liberté d'organiser son stockage comme il lui semble. J'y suis favorable pour n'avoir plus qu'un interlocuteur mais le bail de la 2ème société atteint les 3 ans en avril 2019; dois-je attendre cette date ou puis-je le faire à l'occasion du changement de bail ?
D'avance merci, bonne journée